

**IL FAUT RENFORCER LA PRESENCE FRANCAISE A BRUXELLES EN
REDONNANT VIGUEUR
A LA DEFENSE DE LA LANGUE FRANCAISE !**

par Anne MONSEU-DUCARME

Bruxelles est au cœur de la décision européenne. L'installation des Institutions de l'Union dans cette ville en fait la capitale névralgique de l'Europe. Nous devons y veiller à l'importance de la présence française à Bruxelles. Comme d'autres grands pays de l'Union européenne y veillent, la force de la présence nationale doit être évaluée en fonction de l'assiduité des groupes de pressions auprès des Institutions, au-delà de la représentation officielle de l'Etat ou des Régions. Cette représentation directe de la société civile est indispensable non seulement au rayonnement des pays, mais surtout à la prise en considération des nécessités économiques, sociales et professionnelles des citoyens de chacun des Etats. A titre d'exemple, il est clair que la représentation des Barreaux de France à Bruxelles est un véritable outil pour que les professions françaises du droit soient entendues lors de la confection des textes les concernant par la Commission de Bruxelles et le Parlement Européen. En suivi des élections européennes, il serait utile que la France s'intéresse plus encore à cette question. Elle doit veiller à renforcer les moyens d'accès des Français auprès des Institutions européennes, notamment en les mettant mieux en relation et en réseaux.

Plus encore, dans les années à venir, la présence réelle de la France va tenir à sa volonté de compter culturellement à Bruxelles. La langue anglaise prend naturellement sa place. Des efforts importants sont déployés par l'Allemagne, l'Espagne, ou encore l'Italie, pour donner de l'amplitude à leur vie linguistique et culturelle, y compris dans les Institutions de l'Union. La France n'en fait pas assez, au risque de voir s'étioler et devenir anecdotique notre culture Française au cœur de l'Europe. La France doit en prendre conscience et profiter du fait que Bruxelles est essentiellement, en dehors des murs des Institutions de l'Europe, une ville francophone. Ne pas profiter de cet avantage est coupable. Pourquoi ne pas développer plus fortement notre présence culturelle à Bruxelles ? Vu l'enjeu, pourquoi ne pas engager une politique de présence permanente, notamment en utilisant nos grandes Institutions par la décentralisation d'activités à Bruxelles, comme elles le font parfois dans les Régions de l'hexagone ? Pourquoi ne pas faire de Bruxelles une plaque tournante de la politique Française de la francophonie ?

C'est une vraie question politique. Une chose est certaine : le renforcement de la présence Française à Bruxelles passe par une nouvelle vigueur pour la défense de la langue Française et le rayonnement de notre culture dans la capitale de l'Europe.

Anne MONSEU-DUCARME est avocat au Barreau de Bruxelles et à la Cour d'Appel de Paris, Club 89 de Bruxelles, Présidente du Club Français pour l'Europe à Bruxelles, Conseiller élue des Français de Belgique à l'Assemblée des Français de l'Etranger